



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2026/05/05

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 17 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

VOTES :

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	10	01	0	11	11	00	00

Date de convocation : 11 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à 18h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAVELLE-MALSANG Lionel, Maire.

Présents : LAVELLE-MALSANG Lionel, Maire

MARTIN Laure, CHAUVET Alexandre, COUFORT Manon, Adjoints au Maire

GUIEZE Damien, MADER Rémi, COTE Mathieu, CUROT Doriane, MARAIS René, CHABAUD Delphine, Conseillers municipaux.

Absents représentés : VIALARD Evelyne donne pouvoir à CUROT Doriane.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Laure.

Objet : TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022/04/08 du 28 juin 2022, décidant de fixer le prix de vente des repas enfant de la cantine à 4,20 euros l'unité (à compter du 01 juillet 2022).

Le tarif spécifique adulte a été fixé à 5,30 euros par délibération n° 2023/04/04 du 21 novembre 2023, (à compter du 01 janvier 2024).

La contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas a été fixée à 0,50 euros par délibération n°2021/02/05 du 13 avril 2021.

Suite à la réception de la révision des tarifs, de notre fournisseur API Restauration, le taux d'actualisation après négociation a été fixé à 1,37 % à compter du 01/09/2026.

Pour rappel, le taux d'actualisation à compter du 01/09/2025 était de 2%, sans qu'aucune augmentation ne soit répercutée sur le prix de vente du repas.

Monsieur le maire propose donc d'augmenter les prix de vente des différents repas.

Le Conseil Municipal de Ludesse, :

Par

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

❖ Décide de fixer le prix de vente des repas de la cantine scolaire, à compter du 06 juillet 2026 (date d'achat par les familles) comme suit :

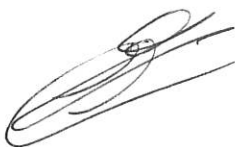
Catégorie de repas	Prix de vente
Repas enfant	4,35 €uros
Repas spécifique adulte	5,45 €uros
Contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas	0,50 €uros

- ❖ Précise que le tarif sera révisé suivant le taux d'actualisation du fournisseur, chaque année.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme, Ludesse, le 19 juin 2026

Le Maire,
Lionel LAVELLE-MALSANG.

Le secrétaire de séance,
Laure MARTIN.



Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le :
Publié par voie électronique et certifié
Exécutoire le :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.